



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 664-41 ET 1164-3

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 27 février 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 664-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 664
CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LA VILLE DE MASCOUCHE ET SES
AMENDEMENTS, POUR RÉGIR UNE AIRE DE STATIONNEMENT PRIVÉ**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1164-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1164 CONSTITUANT
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
LA VILLE DE MASCOUCHE**

2. Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.
3. Ces règlements peuvent être consultés sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 8 mars 2023.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@ville.mascouche.qc.ca